

66^{ème} Conférence Générale de l'AIEA

Déclaration de M. François JACQ,
Administrateur général du CEA
(Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)
Chef de la délégation française

Monsieur le Président,

1. Recevez tout d'abord les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de cette soixante sixième Conférence générale.
2. La délégation française s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, et souhaite ajouter quelques considérations à titre national.
3. Je tiens à féliciter le Directeur général et le Secrétariat pour avoir assuré la continuité de l'ensemble des activités de l'Agence, malgré les multiples crises auxquelles l'Agence est confrontée et qui l'engagent au cœur de son mandat afin de promouvoir et de garantir l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique des technologies nucléaires.
4. Le fait marquant de la Conférence générale cette année est qu'une guerre se déroule, depuis plus de 7 mois, au cœur de l'Europe.

[5. Outre les dégâts humains et matériels considérables déjà occasionnés, cette guerre a des conséquences multiples sur les Etats frontaliers, l'Europe et la communauté internationale dans son ensemble : toutes les économies sont en effet touchées par les tensions créées sur les approvisionnements énergétiques, sur les denrées alimentaires et les exportations céréalières depuis l'Ukraine et la Russie. Ces tensions fragilisent encore davantage l'ensemble des économies déjà très éprouvées par la crise du COVID-19.]

Situation en Ukraine

6. Ma délégation réitère sa condamnation la plus ferme de l'agression non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. L'invasion d'un pays souverain par la Fédération de Russie constitue une violation flagrante du droit international, y compris de la Charte des Nations unies, et porte gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité européennes et internationales.

7. La France est gravement préoccupée par le fait que la Fédération de Russie ne se conforme toujours pas à la résolution GOV/2022/58 adoptée par le Conseil des Gouverneurs début septembre, et continue de ne pas respecter les « sept piliers indispensables de la sûreté et de la sécurité nucléaires », exprimés par le directeur général de l'Agence et issus des normes de sûreté

nucléaire et des lignes directrices de sécurité nucléaire. Les actions russes constituent des menaces graves et directes pour la sûreté et la sécurité des installations nucléaires ukrainiennes et empêchent l'Agence et les autorités ukrainiennes légitimes de mettre en œuvre les activités de vérification au titre de l'accord de garanties généralisées de l'Ukraine, dans des conditions sûres.

8. La France appelle la Fédération de Russie à cesser immédiatement son agression, à retirer sans condition toutes ses forces armées et son équipement militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine et à respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

9. La France salue et soutient pleinement l'action de l'Agence et de son directeur général visant à aider l'Ukraine à garantir la sûreté et la sécurité nucléaires et à assurer la mise en œuvre des garanties en Ukraine dans le cadre du conflit militaire en cours. La France se tient fermement aux côtés de l'Agence et du Gouvernement ukrainien : elle contribue déjà au plan d'assistance coordonné par l'Agence et se tient prête à accroître son soutien par l'envoi d'équipements, d'experts ou par une contribution financière supplémentaire.

Conférence d'examen du TNP

10. Après 7 années de consultations, ma délégation regrette profondément que la conférence d'examen du TNP n'ait pu aboutir à l'adoption d'un document final consensuel. Un seul Etat porte toute la responsabilité du blocage, la Russie. La France respecte et continuera de respecter pleinement ses obligations au titre du TNP, pilier des régimes de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et d'en rappeler l'autorité et la primauté.

Iran – PAGC

11. Au titre de la lutte contre la prolifération, je souhaite souligner que la France, en étroite coordination avec le Royaume-Uni et l'Allemagne, et avec les Etats-Unis, est engagée depuis plus d'un an et demi dans les discussions de retour au respect du JCPOA. Le document auquel le Coordinateur a abouti début août constitue le meilleur point d'aboutissement possible. Il constitue une opportunité d'arrêter l'escalade dangereuse à laquelle se livre Téhéran.

12. Malheureusement, l'Iran a choisi de ne pas mettre à profit cette opportunité diplomatique décisive. En lieu et place de cela, il a continué de développer son programme nucléaire bien au-delà de toute justification civile plausible.

13. La position de l'Iran sur l'enquête ouverte par l'AIEA sur la présence de matières non déclarées en Iran est incompatible avec ses obligations internationales juridiquement contraignantes. En introduisant cette question dans le contexte des négociations de retour au JCPOA, l'Iran met en péril les perspectives de rétablir cet accord.

14. La France soutient de façon déterminée le Directeur général de l'AIEA pour la mise en œuvre des garanties en Iran. Nous attendons de l'Iran qu'il revienne le plus rapidement possible à l'application de son Protocole additionnel et des mesures de vérification prévues par le JCPOA. L'Iran doit répondre rapidement, de façon crédible et satisfaisante, à toutes les questions de l'Agence en matière de garanties.

Apport indispensable du nucléaire à la transition énergétique durable

15. Les multiples indicateurs du réchauffement climatique et ses conséquences dramatiques, mais également les tensions sur le secteur de l'énergie précédemment évoquées, ont, cette année encore, confirmé le virage indispensable que les Etats doivent engager vers une transition énergétique durable et vers la sécurité de leurs approvisionnements énergétiques.

16. La France poursuit une politique énergétique et climatique intégrée au service de la sécurité d'approvisionnement et de ses objectifs ambitieux en matière environnementale et climatique. La stratégie énergétique française, est définie par la loi énergie-climat adoptée le 8 novembre 2019, dont les objectifs et la déclinaison opérationnelle seront révisés en 2023.

17. Avec l'objectif premier d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, l'indépendance et la souveraineté énergétiques constituent une priorité pour la France, enjeux majeurs dont la situation actuelle en Ukraine et ses conséquences révèlent l'acuité. La France considère l'énergie nucléaire comme une technologie clé pour l'atteinte ces objectifs. En effet, cette technologie est non seulement l'une des sources d'énergie les plus décarbonées tout au long de son cycle de vie, mais elle constitue également un moyen de production stable et pilotable, permettant une gestion fiable du réseau et une sécurité d'approvisionnement élevée.

18. Le Président de la République française a ainsi annoncé le lancement d'un nouveau programme de construction de 6 nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2 en complément de la poursuite du développement massif de sources d'énergie renouvelables. La mise en service du premier réacteur y est envisagée à l'horizon 2035-2037.

19. L'innovation dans le domaine nucléaire est un facteur clé pour pérenniser la filière industrielle. La France l'accompagne fortement, avec un financement public d'1 milliard d'euros destiné aux réacteurs innovants, notamment les SMR dont le projet français *Nuward*, pour lequel la construction d'une tête de série est prévue à l'horizon 2030.

Sûreté, sécurité nucléaires

20. Dans ce contexte, la France encourage l'Agence à poursuivre ses activités relatives à la sûreté des réacteurs innovants, notamment en évaluant l'applicabilité des normes de sûreté de l'AIEA à ces technologies. A cet égard, **la France soutient et contribuera à la Conférence internationale sur les questions d'actualité en matière de sûreté des installations nucléaires qui se tiendra à Vienne en octobre prochain.**

21. Dans sa démarche de promotion de la sûreté et de la sécurité nucléaire, la France encourage l'Agence dans ses actions visant à l'universalisation des instruments juridiques internationaux. **La France salue en particulier le succès de la conférence d'examen des Parties à l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires en mars dernier**, à laquelle notre délégation a participé activement.

22. En conclusion, ma délégation encourage vivement l'Agence à poursuivre ses travaux pour le développement d'une énergie nucléaire répondant aux meilleurs standards de sûreté et de sécurité, et à promouvoir ses atouts dans les forums internationaux de haut niveau sur le climat et l'énergie. A ce titre, ma délégation salue la participation de l'Agence et de son Directeur général à la COP 26 à Glasgow et soutient fortement sa participation à la prochaine COP27 organisée en Egypte. La France contribuera aux débats et participera à la Conférence ministérielle internationale sur l'énergie nucléaire au XXIème siècle en octobre 2022, et à la Conférence internationale sur le changement climatique et le rôle de l'énergie nucléaire en 2023. Mon pays se tient également prêt à faire bénéficier de son expertise les Etats qui font le choix de l'énergie nucléaire.

Monsieur le Président, je vous remercie.